

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 juillet 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 9 juillet 2012

2012 DF – DRH 14 G Créations, suppressions et transformations d'emplois dans les services départementaux au titre de 2012.

M. Bernard GAUDILLÈRE et Mme Maïté ERRECART, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération DRH 2011-94 des 12, 13 et 14 décembre 2011 fixant le statut particulier du corps des personnels paramédicaux et médico-techniques d'administrations parisiennes ;

Vu le projet de délibération en date du 26 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris, lui propose les créations et les transformations d'emplois dans les services et directions du Département de Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard GAUDILLÈRE, au nom de la 1ère Commission, et Mme Maïté ERRECART, au nom de la 2e Commission ; ensemble les observations portées au compte-rendu ;

Délibère :

Article 1 : Au titre de l'année 2012, les effectifs des personnels administratifs du département de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit au 1er août :

Corps ou emploi	Total
Chef de Service Administratif	+1
Secrétaire administratif d'administrations parisiennes	-5

	Total
Vacations (exprimées en heures)	
Heures de vacances ménage	-3600

Article 2 : Au titre de l'année 2012, les effectifs des personnels ouvriers du département de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit au 1er août :

Corps ou emploi	Total
Adjoint technique des collègues	+6

Article 3 : Au titre de l'année 2012, les effectifs des personnels du secteur services divers du département de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit au 1^{er} août :

Corps ou emploi	Total
Agent de logistique des administrations parisiennes	+1

Article 4 : Au titre de l'année 2012, les effectifs des personnels des secteurs médico-social et médico-technique du département de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit au 1^{er} août :

Corps ou emploi	Total
Infirmier cadre de santé	+1
Manipulateur d'électroradiologie médicale cadre de santé	-1
Médecin	-2
Manipulateur d'électroradiologie médicale	-8
Personnel de rééducation	-47,5
Personnel paramédical et médico-technique d'administrations parisiennes	+55,5
Secrétaire médical et social	-2